

La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée

États financiers

31 mars 2017

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joint de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la Corporation) ainsi que tous les renseignements présentés dans le rapport annuel de la Société des ponts fédéraux Limitée (la société mère) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été produits conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations qui sont déterminées selon le meilleur jugement de la direction.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé et maintient des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces contrôles et procédures sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, de la protection et du contrôle des actifs, ainsi que la comptabilisation adéquate des transactions et des événements. Le système de contrôles internes est complété par les vérificateurs internes, qui effectuent des examens périodiques de différents aspects des opérations de la Corporation.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Corporation. Le Conseil s'acquitter de ces responsabilités en collaboration avec le comité d'audit du Conseil, composé de trois administrateurs qui ne sont pas des employés de la Corporation.

Le comité d'audit rencontre la direction et le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner et de recommander au Conseil l'approbation du rapport de l'auditeur et des états financiers annuels de la Corporation. Par ailleurs, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de la Corporation.

Le vérificateur général du Canada est responsable d'auditer les états financiers et produire son rapport par la suite.



Wade Dorland
Directeur du pont



Micheline Dubé
Présidente du Conseil

Cornwall (Ontario)
Le 6 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

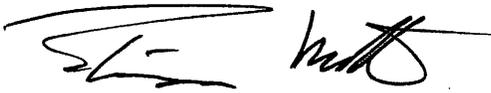
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Etienne Matte', with a stylized flourish at the end.

Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 6 juin 2017
Ottawa, Canada

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État de la situation financière

au 31 mars

(en dollars canadiens)

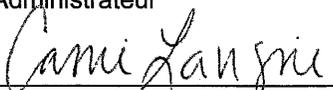
	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	733 574	1 133 116
Placements	4 076 561	3 596 950
Débiteurs		
Ministères et organismes fédéraux	78 785	42 278
Autres	72 158	88 476
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	4 961 078	4 860 820
PASSIFS		
Créditeurs et frais à payer		
Ministères et organismes fédéraux	41 688	13 665
Autres	243 008	203 263
Dépôts des clients	56 373	55 772
Montant à payer aux partenaires (note 3)	4 652 055	4 750 271
Avantages sociaux futurs (note 4)	220 906	150 460
Revenus reportés	227 759	182 224
TOTAL DES PASSIFS	5 441 789	5 355 655
DETTE NETTE	480 711	494 835
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 5)	404 877	470 415
Charges payées d'avance	83 834	32 420
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	488 711	502 835
EXCÉDENT CUMULÉ	8 000	8 000

Obligations contractuelles (note 7) et éventualités (note 8)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateur



Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2017 Budget	2017 Actuel	2016 Actuel
PRODUITS			
Péages	2 848 897	3 013 135	2 975 529
Baux et permis	153 048	154 755	147 792
Intérêts	55 452	60 183	63 306
Gain de change	4 428	12 622	-
Autres	4 800	5 985	57 821
TOTAL DES PRODUITS	3 066 625	3 246 680	3 244 448
CHARGES (note 9)			
Entretien	907 371	765 292	913 092
Fonctionnement	1 113 918	1 163 594	1 154 908
Administration	868 444	809 888	822 228
Perte de change	-	-	11 570
TOTAL DES CHARGES	2 889 733	2 738 774	2 901 798
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ANNUEL	176 892	507 906	342 650
Excédent d'exploitation cumulé, début de l'exercice	8 000	8 000	8 000
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel selon l'accord de coentreprise (note 3)			
La Saint Lawrence Seaway Development Corporation	(88 446)	(253 953)	(171 325)
La Société des ponts fédéraux Limitée	(88 446)	(253 953)	(171 325)
Excédent d'exploitation cumulé, fin de l'exercice	8 000	8 000	8 000

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2017 Budget	2017 Actuel	2016 Actuel
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ANNUEL	176 892	507 906	342 650
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	(30 000)	(10 536)	-
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 5)	80 928	76 074	98 671
Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	-	-	48 914
	50 928	65 538	147 585
Acquisition de charges payées d'avance	(85 800)	(140 284)	(118 514)
Utilisation de charges payées d'avance	85 800	88 870	94 769
	-	(51 414)	(23 745)
Allocation de l'excédent annuel (note 3)			
La Saint Lawrence Seaway Development Corporation	(88 446)	(253 953)	(171 325)
La Société des ponts fédéraux Limitée	(88 446)	(253 953)	(171 325)
	(176 892)	(507 906)	(342 650)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	50 928	14 124	123 840
DETTE NETTE, DÉBUT DE L'EXERCICE	595 000	494 835	618 675
DETTE NETTE, FIN DE L'EXERCICE	544 072	480 711	494 835

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent d'exploitation annuel	507 906	342 650
Ajustement des éléments hors trésorerie:		
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 5)	76 074	98 671
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	48 914
Contributions non-monétaires émis par les partenaires (note 3)	-	(48 914)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des intérêts courus à recevoir liés aux placements	(510)	5 501
(Augmentation) diminution des débiteurs liées aux ministères et organismes fédéraux	(36 507)	(42 138)
(Augmentation) diminution des autres débiteurs	16 828	(21 880)
Augmentation (diminution) des créditeurs liés aux ministères et organismes fédéraux	28 023	13 665
Augmentation (diminution) des autres créditeurs	39 745	(57 102)
Augmentation (diminution) des dépôts de clients	601	(12 532)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	45 535	(44 028)
Augmentation (diminution) des intérêts à payer aux partenaires	45 099	47 084
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	70 446	43 927
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(51 414)	(23 745)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	741 826	350 073
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Trésorerie utilisée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(10 536)	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(10 536)	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cessions de placements	3 596 950	3 533 000
Acquisitions de placements	(4 076 561)	(3 596 950)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(479 611)	(63 950)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Montants remis aux partenaires	(300 000)	(100 000)
Montants payés liés aux travaux effectués au nom des partenaires	(351 221)	(183 342)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(651 221)	(283 342)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(399 542)	2 781
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	1 133 116	1 130 335
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	733 574	1 133 116

L'intérêt reçu durant l'exercice totalise 59 173\$ (68 806\$ a été reçu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016) et l'intérêt payé durant l'exercice totalise 7 888\$ (9 130\$ a été payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016).

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM), est une filiale en propriété exclusive de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État canadienne inscrite à l'annexe III-Partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CPIVM est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La CPIVM a été incorporée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1962 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* à opérer et gérer un pont international à péages entre Cornwall, Ontario et Rooseveltown, dans l'état de New York.

En fonction d'une entente de septembre 1957, la CPIVM gère et opère une coentreprise au nom de la SPFL et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC). La coentreprise a été catégorisée comme un partenariat gouvernemental. L'excédent cumulé comprend 8 actions de la CPIVM émises et entièrement payées à une valeur de 1 000 \$ chacune. La SPFL est propriétaire de toutes les actions, ce qui fait de la CPIVM une filiale en propriété exclusive de la SPFL aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La participation de la SPFL dans la CPIVM représente 50 % de son investissement dans le partenariat.

Le mandat de la CPIVM est d'opérer et de gérer le corridor du pont à péage international qui relie Cornwall, en Ontario, Akwesasne et Rooseveltown, dans l'état de New York. Le corridor comprend un pont à travée basse reliant la ville de Cornwall en Ontario à l'île de Cornwall (le pont du chenal nord), un complexe douanier et une route qui s'étend sur l'île de Cornwall, ainsi qu'un pont surélevé reliant l'île de Cornwall à Rooseveltown dans l'état de New York (le pont du chenal sud).

Les actifs, passifs, et activités présentés dans les états financiers sont ceux des partenaires.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les placements élevés en liquidités venant à échéance dans les 90 jours. À la fin de l'année, il n'y avait aucun équivalent de trésorerie (2016 : 0 \$).

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM investit ses surplus dans divers certificats de placements garantis d'institutions financières canadiennes. Ces placements viennent tous à échéance dans un délai d'un an.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance consistent en paiements effectués à l'avance pour des services d'assurance à recevoir ultérieurement. Les charges payées d'avance sont comptabilisées comme des charges à mesure que les services sont fournis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles de la CPIVM comprennent les actifs acquis pour l'exploitation du corridor du pont à péage international. Puisque les partenaires sont propriétaires des ponts du chenal nord et du chenal sud ainsi que de certains immeubles, les projets d'immobilisations associés à ces actifs sont comptabilisés comme des travaux effectués au nom des partenaires (note 3) plutôt qu'à titre d'immobilisations corporelles de la CPIVM.

Les remplacements et les améliorations majeures qui prolongent la durée de vie des actifs existants, en accroissent leur capacité, leur sécurité ou leur efficacité, ou visent à réduire ou à prévenir la contamination de l'environnement sont capitalisés. Les réparations et l'entretien sont portés en charges à mesure qu'ils sont effectués.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

Véhicules et matériel	5 à 10 ans
Bâtiments	10 à 25 ans

Les immobilisations corporelles catégorisées comme des travaux en cours sont transférées dans la catégorie appropriée de l'immobilisation lorsqu'elles commencent à être utilisées, pour être amorties par la suite.

Dépôts des clients

Les dépôts de sécurité provenant des comptes de facturation des clients sont retenus par la CPIVM. Le montant déposé représente une estimation des frais de transit pour deux mois. Les dépôts sont retournés aux clients sans intérêts lors de la fermeture de leur compte.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

a) Congés rémunérés

Les employés de la CPIVM ont le droit d'accumuler, sans droit acquis, les congés de maladie prévus dans leurs conditions d'emploi. La CPIVM comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie pour les périodes durant lesquelles les employés rendent des services à l'entité, et le passif que représentent ces avantages est comptabilisé en fonction de la probabilité d'emploi qui repose sur des données historiques.

b) Indemnités de départ

Avant le 1^{er} janvier 2012, les employés de la CPIVM avaient droit à des avantages sociaux précis prévus dans leurs conditions d'emploi, dans le cadre d'un régime d'indemnités de départ. La CPIVM a mis fin à ces avantages le 1^{er} janvier 2012, et toutes sommes à payer à la fin de l'exercice ont été cumulées, puis évaluées de nouveau sur une base annuelle pour tenir compte des augmentations salariales.

c) Régime de retraite

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), c'est-à-dire un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CPIVM doivent y verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la CPIVM n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du Régime. Les cotisations sont donc comptabilisées comme charges au cours de l'année durant laquelle les employés ont rendu leurs services et représentent l'obligation totale de la CPIVM au titre des pensions.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des passifs qui peuvent se concrétiser lorsqu'un ou des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si l'événement à venir est susceptible de se produire ou s'il ne se produit pas, et s'il est possible d'évaluer raisonnablement la perte, un passif estimatif est comptabilisé et porté en charges. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou d'estimer raisonnablement un montant, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des péages sont comptabilisés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage. Le revenu tiré des baux et des permis est comptabilisé selon les contrats de location. Le revenu d'intérêts est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu tiré de cartes de débit pour péage, de billets de péage, de baux et de permis portant sur des services qui n'ont pas été rendus est reporté et comptabilisé au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits des péages associés aux soldes de carte de débit pour péage qui remontent à plus de 10 ans et qui n'ont toujours pas été utilisés à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme des produits des péages. Les produits tirés de billets de péage qui ne sont pas encore rachetés à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme produits des péages en fonction du taux moyen de rachat indiqué par les soldes des exercices précédents.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Excédent d'exploitation annuel

L'excédent d'exploitation annuel lié aux activités est réparti également entre la SPFL et la SLSDC, comme décrit dans la note 3.

Instruments financiers

La CPIVM détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés par la CPIVM conformément à des critères précis divulgués ci-dessous et décrits à la note 10. La CPIVM ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées ci-après :

La CPIVM a choisi d'évaluer les placements à leur juste valeur afin qu'ils correspondent à la façon dont ils sont évalués et gérés. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Tous les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur sont classés dans une hiérarchie de juste valeur. La nature des données utilisées pour établir l'évaluation de la juste valeur détermine leur classement. Le classement est détaillé ci-après.

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des actifs identiques.
- Niveau 2 – Cours pour actifs semblables, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou sur des modèles utilisant des informations qui sont observables.
- Niveau 3 – Données pertinentes non observables utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de l'actif.

Conversion de devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux en vigueur au moment où les transactions sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis en fonction du taux en vigueur à la fin de chaque exercice financier.

Les gains et les pertes réalisés à la suite de la conversion des devises étrangères sont présentés dans l'état des résultats.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges de la période visée par les états financiers. La durée estimative de vie utile des immobilisations corporelles, la valeur comptable des frais à payer, les obligations liées à l'évaluation des avantages sociaux futurs et les éventualités sont les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de ces estimations.

Services fournis et reçus gratuitement

La CPIVM offre l'utilisation gratuite du pont à certaines communautés autochtones de l'Amérique du Nord et à certaines agences gouvernementales. Ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De plus, la CPIVM reçoit gratuitement les services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

3. MONTANT À PAYER AUX PARTENAIRES

Selon l'accord de coentreprise, l'excédent annuel doit être réparti également entre la SPFL et la SLSDC. De plus, les intérêts gagnés sur les placements sont crédités à la SPFL et à la SLSDC selon leur part respective du solde du montant à payer aux partenaires. Enfin, les principales réparations et améliorations engagées pour assurer la fiabilité du pont du chenal sud sont à la charge de la SPFL et de la SLSDC dans des proportions de 32 % et 68 % respectivement.

Les investissements en capital apportés au pont du chenal nord sont à la charge de la SPFL.

Le montant à payer aux partenaires porte intérêt à un taux qui varie entre 1,10 % et 1,36 % (entre 1,20 % et 1,59 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2016), et il est payable à vue. La valeur comptable s'approche de sa juste valeur. Au 31 mars 2017, les partenaires ont demandé qu'un montant de 485 000 \$ soit réinvesti en améliorations des immobilisations (comprises dans les travaux effectués pour le compte des partenaires) à être entreprises au cours du prochain exercice (600 000 \$ au 31 mars 2016). La part des travaux de la SPFL s'élève à 205 000 \$ (201 000 \$ au 31 mars 2016) et la part de la SLSDC s'élève à 280 000 \$ (399 000 \$ au 31 mars 2016).

Le solde dû à la SPFL et à la SLSDC est calculé comme suit :

	SPFL		SLSDC		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Solde à payer au début de l'exercice	948 136 \$	994 218 \$	3 802 135 \$	3 698 575 \$	4 750 271 \$	4 692 793 \$
Intérêts crédités	7 687	9 096	45 300	47 118	52 987	56 214
Allocation de l'excédent annuel	253 953	171 325	253 953	171 325	507 906	342 650
	1 209 776	1 174 639	4 101 388	3 917 018	5 311 164	5 091 657
Remise d'une tranche de l'excédent annuel de l'exercice antérieur	300 000	100 000	-	-	300 000	100 000
Intérêts payés	7 888	9 130	-	-	7 888	9 130
Contribution non-monnaire des partenaires liés à une radiation	-	48 914	-	-	-	48 914
Travaux effectués au nom des partenaires	112 391	68 459	238 830	114 883	351 221	183 342
	420 279	226 503	238 830	114 883	659 109	341 386
Soldes à payer à la fin de l'exercice	789 497 \$	948 136 \$	3 862 558 \$	3 802 135 \$	4 652 055 \$	4 750 271 \$

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Congés rémunérés et indemnités de départ

Avant le 1^{er} janvier 2012, la CPIVM offrait à ses employés des indemnités de départ basées sur le nombre d'années de service et le salaire final et les jours de maladie accumulés. Cet avantage a été aboli au 1^{er} janvier 2012, mais certaines indemnités doivent encore être versées lors de la cessation d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient donc aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les employés de la CPIVM accumulent des congés de maladie sans droit acquis à raison de 15 jours par année.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début d'exercice	150 460 \$	106 533 \$
Coût des services rendus	84 712	50 292
Bénéfices payés	<u>(14 266)</u>	<u>(6 365)</u>
Obligation au titre des prestations constituées, fin d'exercice	<u>220 906 \$</u>	<u>150 460 \$</u>

b) Prestations de retraite

Selon le Régime de pension de retraite de la fonction publique, le président du Conseil du Trésor du Canada a établi les cotisations de l'employeur basé sur un multiple de la cotisation exigée des employés. Pour les employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Corporation à la fin de l'exercice était de 1,01 (1,15 au 31 mars 2016) et pour les employés embauchés après le 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la Corporation à la fin de l'exercice était de 1,00 (1,11 au 31 mars 2016). Le montant total des cotisations de l'employeur de 103 566 \$ (108 122 \$ au 31 mars 2016) a été comptabilisé à titre de dépenses au cours de l'exercice en cours.

La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent en général pendant une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec, et elles sont indexées à l'inflation.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>Coût</i>	Véhicules et matériel	Bâtiments	Projets en cours	Total
Solde au 1 avril 2015	983 904	1 082 129	147 862	2 213 895
Ajouts	-	-	-	-
Cessions	-	(105 760)	-	(105 760)
Transferts	147 862	-	(147 862)	-
Solde à la fin de l'exercice 31 mars 2016	1 131 766 \$	976 369 \$	-	2 108 135 \$
Ajouts	10 536	-	-	10 536
Cessions	(87 524)	-	-	(87 524)
Transferts	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice 31 mars 2017	1 054 778 \$	976 369 \$	-	2 031 147 \$
<i>Amortissement cumulé</i>				
Solde au 1 avril 2015	810 953	784 942	-	1 595 895
Amortissement	84 139	14 532	-	98 671
Cessions	-	(56 846)	-	(56 846)
Transferts	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice 31 mars 2016	895 092 \$	742 628 \$	-	1 637 720 \$
Amortissement	62 975	13 099	-	76 074
Cessions	(87 524)	-	-	(87 524)
Transferts	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice 31 mars 2017	870 543 \$	755 727 \$	-	1 626 270 \$
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice 31 mars 2017	184 235	220 642	-	404 877
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice 31 mars 2016	236,674	233,741	-	470,415

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

6. UTILISATION DU PONT

La CPIVM offre l'utilisation gratuite du pont à certaines communautés autochtones de l'Amérique du Nord et à certaines agences gouvernementales. Cela représente environ 70 % des passages pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (environ 69 % pour l'exercice terminé au 31 mars 2016).

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La CPIVM a pris des engagements pour un contrat d'entretien et un contrat de location d'un montant total de 1 968 590 \$ (2 111 385 \$ au 31 mars 2016). La valeur contractuelle à payer au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants se détaille comme suit :

<i>Exercices financiers</i>	<i>Valeur des contrats à payer</i>
2017-18	174 913 \$
2018-19	193 677 \$
2019-20	100 000 \$
2020-21	100 000 \$
2021-22	100 000 \$
Au-delà de 2021-22	1 300 000 \$

8. ÉVENTUALITÉS

La SPFL est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale la CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat au Pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 M\$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada assume la responsabilité de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mandataire et, dans le cadre de cette réclamation, sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance.

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM peut devenir demanderesse ou défenderesse ou devenir impliqué dans certaines réclamations ou poursuites en cours. Au 31 mars 2017, il y avait une réclamation déposée par un ancien employé à l'égard de la CPIVM. La direction estime que le règlement de ces réclamations n'entraînera pas de passif important pour la CPIVM.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

9. CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES CHARGES SELON LE TYPE

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Salaires et avantages sociaux	1 667 442 \$	1 810 041 \$
Matériaux et autres services	386 186	328 202
Services professionnels	323 831	311 032
Assurance	135 112	138 395
Frais de location du bâtiment de péage	100 000	100 000
Amortissement	76 074	98 671
Dépense d'intérêts	52 960	56 215
Radiation d'immobilisations corporelles	-	48 914
Perte de change	-	11 570
Dépenses recouvrées	(2 831)	(1 242)
	<u>2 738 774 \$</u>	<u>2 901 798 \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la CPIVM comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et frais à payer, les dépôts des clients et le montant à payer aux partenaires. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur échéance imminente. Les placements ont été classés à leur juste valeur marchande au niveau 1.

La direction estime que la CPIVM n'est pas exposée à des risques importants de crédit, de taux d'intérêt, de taux change ou de liquidités résultant de ces instruments financiers.

Risque de crédit — Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations envers l'autre partie et cause des pertes financières.

La CPIVM s'expose à un risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, et aux placements. La valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Corporation est exposée. Afin de réduire ce risque, la CPIVM ne traite qu'avec des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) et investit dans des placements élevés en liquidités.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La CPIVM s'expose également à un risque de crédit sur les créances de parties non liées. L'exposition maximale au risque de crédit de la CPIVM au 31 mars 2017 s'élevait à 72 158 \$ (88 476 \$ au 31 mars 2016). Au total, 72 790 \$ (27 643 \$ au 31 mars 2016) des créances sont en souffrance, mais ne sont pas dépréciés. Les débiteurs excédant 30 jours sont considérés comme en souffrance.

Sur la base d'une analyse spécifique des créances, et compte tenu de la connaissance de la Corporation de la situation financière de ses clients, aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée à la fin de l'exercice (néant au 31 mars 2016). Afin de réduire davantage ce risque, la politique de crédit de la CPIVM exige que les clients fournissent un dépôt ne portant pas intérêt équivalant à deux mois de transits, ou un minimum de 300 \$. Au 31 mars 2017, le solde des dépôts de garantie s'élevait à 56 373 \$ (55 772 \$ au 31 mars 2016).

Risque de taux d'intérêt — Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché.

La CPIVM s'expose au risque de taux d'intérêt de ses placements et à son obligation de payer les intérêts sur le montant à payer aux partenaires. La CPIVM gère ce risque en établissant les intérêts versés aux partenaires sur les intérêts réels perçus sur les placements. Les placements détenus par la Corporation au 31 mars 2017 représentent en moyenne 1,40 % (1,46 % pour l'exercice terminé au 31 mars 2016).

Risque de taux de change — Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux de change du marché.

La CPIVM exerce ses activités à l'échelle internationale et s'expose à des risques de taux de change découlant principalement de la perception de droits de péage en dollars américains. La CPIVM gère ce risque en ajustant périodiquement les droits des péages américains en fonction du taux canadien et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens de façon régulière.

Au cours de l'exercice, la CPIVM a enregistré un chiffre d'affaires de 483 542 \$ US (499 002 \$ US pour l'exercice terminé le 31 mars 2016) et a dépensé 5 190 \$ US (9 918 \$ US au 31 mars 2016). Une variation de 5 % du taux de change moyen au cours de l'exercice est négligeable.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

À la fin de l'exercice, la CPIVM détenait 200 656 \$ en fonds américains (173 273 \$ US au 31 mars 2016). Une variation de 5 % du taux de change au cours de l'exercice est négligeable.

Risque de liquidité — Le risque de liquidité se définit comme le risque que la CPIVM soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance.

Le risque de liquidité de la CPIVM tient au fait que le montant à payer aux partenaires est remboursable sur demande. La CPIVM gère ce risque en exigeant des partenaires une lettre d'intention stipulant les montants qu'ils prévoient retirer ou réinvestir à court terme.

Comme résumé à la note 3, la SPFL a demandé qu'un montant de 205 000 \$ (201 000 \$ au 31 mars 2016) soit réinvesti en améliorations d'immobilisations au cours de l'année à venir. La SLSDC a demandé qu'un montant de 280 000 \$ soit réinvesti en améliorations d'immobilisations au cours de l'année à venir (399 000 \$ a été demandé au 31 mars 2016).

Selon les estimations de la direction, les échéances des passifs financiers de la CPIVM au 31 mars 2017 sont les suivantes :

	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	Plus d'un an	Total
Créditeurs et frais à payer ¹	257 620 \$	-	27 076 \$	284 696 \$
Dépôts des clients	56 373 \$	-	-	56 373 \$
Solde dû aux partenaires	461 \$	819 036 \$	3 832 558 \$	4 652 055 \$

¹ compris dans les créditeurs et les frais à payer, un montant de 23 333 \$ dû à la SPFL pour les frais de gestion et les frais d'un contrat de location simple de mars 2017.

11. RÉORGANISATION

En décembre 2013, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013* autorisant la réorganisation de certaines sociétés d'État chargées de la gestion de ponts internationaux franchissant des cours d'eau entre la province de l'Ontario et les états de New York et du Michigan. La réorganisation entraîne la fusion de la CPIVM avec la SPFL. À l'heure actuelle, il n'y a pas de date arrêtée pour la fusion de la CPIVM avec la SPFL, puisque la fusion dépend des discussions en cours entre Transports Canada et l'homologue américain, la SLSDC. Par conséquent, la CPIVM poursuit actuellement ses activités en tant que filiale de la SPFL.